

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°23 du 3 juillet 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°24

DÉCISION N° 0-32410-2009/DEF/EMM/EMO

portant rattachement du centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces.

Du 17 juin 2009

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « état-major des opérations de la marine ».

DÉCISION N° 0-32410-2009/DEF/EMM/EMO portant rattachement du centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces.

Du 17 juin 2009

NOR D E F B 0 9 5 1 3 6 7 S

Références :

- a) Instruction GÉNÉRALE n° 10/DEF/DCCM/ADM/UNITES du 7 juin 1995 (BOC, p. 3084. ; BOEM 113.8) modifiée.
- b) Décision n° 41/DEF/EMA/ORH/OR du 17 janvier 2008 (n.i. BO).

Texte abrogé :

Décision n° 000-32442-2007/DEF/EMM/ORJ du 13 juin 2007 (BOC n° 18 du 30 juillet 2007, texte 89. ; BOEM 113.3) modifiée.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.3

Référence de publication : BOC N°23 du 3 juillet 2009, texte 24.

Le centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces (CISMF), organisme à vocation interarmées (OVIA) marine, implanté à Toulouse relève du commandant de la région maritime Atlantique - Manche - Mer du nord (CECLANT) à compter du 1^{er} juillet 2009.

Le commandant du CISMF est également commandant de l'école des marins météorologistes-océanographes (ECOMETOC).

Le CISMF regroupe le personnel affecté aux plans d'armements référencés sous les codes unités (CISMF 45701) et (METEO NAT 34125).

La décision n° 000-32442-2007/DEF/EMM/ORJ du 13 juin 2007 portant rattachement de la cellule opérationnelle d'environnement de la marine est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral,
sous-chef d'état-major « opérations aéronavales »,*

Xavier MAGNE.